

Projet éolien de Frôlois

Comité de Projet



Compte rendu

Réunion du 8 janvier 2024 en mairie de Frôlois (19h-20h30)

**ABO
WIND**

Personnes présentes :

En qualité de représentantes du porteur de projet :

- Caroline WOLFF, Responsable projets éoliens
- Edith RECOURT, Responsable de projets en communication

En qualité de représentants des communes :

- M. Damien BIGARNET, maire de Frôlois
- Mme. Isabelle GUENEBAUT, 1ère adjointe de la commune de Frôlois
- M. Matthieu ROUX, élu de la commune de Frôlois et référent du projet éolien de Frôlois
- M. Florian MEUNIER, élu de la commune de Frôlois et référent du projet éolien de Frôlois
- Mme Mauricette GOULIER, élue de la commune de Frôlois
- M. François POUHIN, maire de Poiseul-la-Ville-et-Laperrière
- M. Jean-Pierre CLERC, maire de Billy-lès-Chanceaux

Compte rendu de la réunion

Eléments généraux de présentation

Le projet éolien de Frôlois est porté par la société ABO Wind depuis 2021, et compte 5 éoliennes sur le territoire de la commune de Frôlois, d'un gabarit de 210 m bout de pale, garantissant un bas de pale de 40 m minimum. Le dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale en préfecture est prévu pour le premier semestre 2024. En application de la loi APER du 10 mars 2023, et en anticipation du décret d'application¹, il a été proposé à l'ensemble des élus des communes comprises dans un rayon de 6 km autour de l'implantation, ainsi qu'à la Communauté des Communes du Pays d'Alésia et de la Seine, de participer à une réunion de comité de projet.

Eléments thématiques de présentation – Echanges et discussion

Plusieurs thématiques² ont été abordées durant ce comité de projet. Le contenu de la présentation est présenté ci-après.

¹ Décret d'application publié le 24 décembre 2023, postérieurement à l'envoi des invitations.

² Article R. 211-10 du Code de l'énergie.



Sommaire

01 Présentation du projet

- Historique
- Objectifs et caractéristiques
- Mesures ERCAS

02 Localisation du projet

- Choix du site
- Implantation définitive
- Présentation des variantes d'implantation
- Photomontages

03 Enjeux socio-économiques

- Retombées pour le territoire
- Solutions de raccordement

1. Présentation du projet

À propos d'ABO Wind

ABO Wind en France



Société fondée en 2002
Elle emploie actuellement ~ 170 collaborateurs



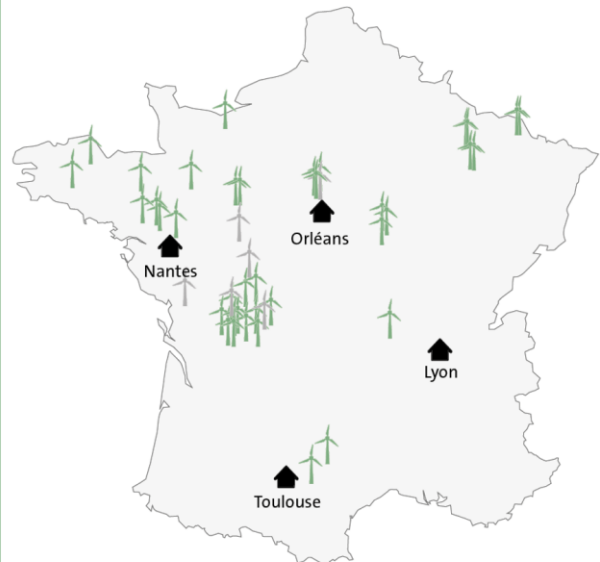
401 MW raccordés
193 éoliennes, 38 parcs



64 MW en construction ou prêts à construire
6 parcs

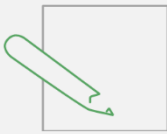


1,6 GW de projets
éoliens et photovoltaïques en cours de développement



ABO Wind en Côte d'Or c'est 4 projets éoliens (2 projets en développement et 2 projets en instruction), et 3 projets solaires.

Notre expertise
Cœur de métier



Développement



Renouvellement



Construction



Exploitation

Technologies

Individuelles ou combinées



Eolien



Photovoltaïque



Stockage



Hydrogène



01. Présentation du projet éolien de Frôlois

Historique

- 2021
 - Identification du site
 - Rencontre du Maire et des élus du Conseil municipal
 - Prise de contact avec les propriétaires et les exploitants
 - Installation d'un mat de mesure de vent
- 2022
 - Lancement des études techniques et environnementales
 - Mise en place d'une péréquation foncière
- 2023
 - Réception des résultats des études
 - Définition des variantes d'implantation
 - Validation de l'implantation finale
 - Constitution du dossier de demande d'autorisation
- 2024
 - Conventionnement de mesures d'accompagnement
 - Dépôt du dossier d'autorisation en préfecture
 - Instruction

1. Présentation du projet

Objectifs

- Répondre aux objectifs nationaux (PPE) de déploiement des énergies renouvelables, et notamment éolien :
 - Objectif 2023 : 24,6 GW
 - Objectif 2028 : 35 GW
 - Puissance installée fin sept-2023 : 23,4 GW dont 22,0 GW d'éolien terrestre
- Répondre aux objectifs en BFC de déploiement des énergies renouvelables, et notamment éolien :
 - Puissance installée éolienne fin sept-2023 : 1 147 MW.
 - Objectif éolien 2023 : 2800 MW.

Diversification du mix de production d'électricité

Baisse de la consommation d'énergie primaire, notamment fossile

Indépendance et sécurité d'approvisionnement énergétique



Un bref rappel des objectifs nationaux et régionaux a été effectué.

1. Présentation du projet

Caractéristiques techniques et financières

Dépôt en gabarit :

- Hauteur maximale : 210 mètres
- Diamètre maximal du rotor : 165 mètres
- Hauteur maximale de la nacelle : 127,5 mètres
- Garde au sol minimum : 40 mètres
- Puissance totale maximale : 31 MW

Aménagements : 5 éoliennes et 3 postes de livraison

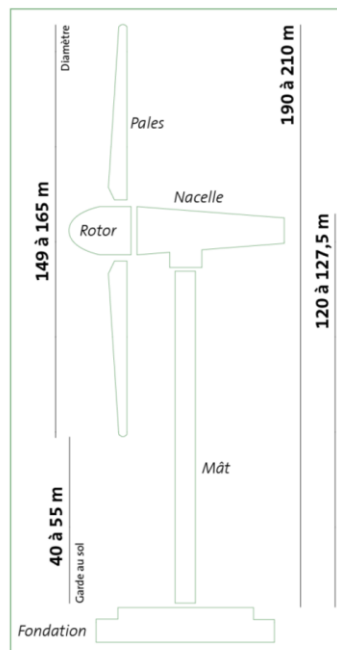
Puissance unitaire : entre 4,2 MW et 6,2 MW

Production moyenne annuelle : 57 à 73 GWh/an

Personnes alimentées en électricité renouvelable :
Env. 25 000 à 32 000 personnes

(Consommation moyenne en France, tous types de logements et chauffages confondus (Sources: INSEE / CRE / RTE))

Coût prévisionnel du projet sur 25 ans : 37 à 47 M€



Le projet éolien de Frôlois va être déposé en gabarit, ce qui permettra une plus grande flexibilité de choix du modèle final au moment où le projet sera prêt à construire. Celui-ci a été déterminé en fonction du contexte éolien du territoire et des résultats des états initiaux des différentes études.

- La hauteur maximale de 210 m a été déterminée en fonction des hauteurs moyennes des mâts éoliens présents sur le territoire, et notamment en fonction de la hauteur des éoliennes du projet éolien autorisé de Darcey, malgré l'absence de contrainte aéronautique et armée.
- La garde au sol minimum de 40 m correspond à l'espace disponible entre le sol et le bout de pale. Il est recommandé de respecter au minimum 30 m pour permettre à la faune volante de circuler.

Pour tenir compte de l'ensemble des enjeux recensés, le gabarit maximisant les incidences potentielles du projet a été projeté dans le cadre des études thématiques. Ex : l'éolienne la plus bruyante a été étudiée en ce qui concerne les incidences acoustiques, l'éolienne la plus haute a été étudiée pour les photomontages, l'étude environnementale et l'étude milieux humain et physique. Cette maximisation permet de ne laisser aucune incidence potentielle de côté, et d'avoir tous les éléments permettant de trouver le meilleur compromis pour un projet performant qui s'adapte aux enjeux environnementaux, paysagers et acoustiques du territoire. Des mesures sont alors déterminées dans une démarche d'évitement et de réduction des incidences :

1. Présentation du projet

Mesures ERCAS

■ EVITEMENT

- Evitement des populations connues d'espèces protégées ou à fort enjeu et/ou de leur habitat (évitements de la forêt, évitement du vallon, évitement des zones de nidification du busard cendré et busard saint martin, etc...).
- Evitement des sites à enjeux environnementaux et paysagers majeurs du territoire (évitements des sites Natura 2000, des ZNIEFF, évitement des zones de captage, etc...).
- Caractéristiques du projet (diminution de l'emprise).
- Adaptation du calendrier des travaux au cycle des espèces.

■ REDUCTION

- Choix du modèle des éoliennes (choix gabarit limitant l'impact sur les chauves-souris et les oiseaux).
- Limitation de l'emprise du projet (utilisation des chemins existants).
- Aménagement des plateformes pour réduire l'attractivité des installations pour la faune volante (arrêt des éoliennes pendant les travaux agricoles, obturation des aérations des nacelles, éviter l'éclairage automatiques des portes d'accès aux éoliennes, etc...).
- Régulation des éoliennes en faveur des chiroptères.
- Système d'anticollision et d'effarouchement sur les éoliennes.

■ ACCOMPAGNEMENT

- Plantation de haies pour créer un corridor de déplacement pour les **chauves-souris**.
- Mise en place et suivi d'un diagnostic écologique dans la forêt communale de Frôlois.
- Suivi et protection des nichées de busard.

■ SUIVI

- Suivi comportemental des oiseaux et des chauves-souris.

Cette diapositive ne représente pas toutes les mesures d'évitement, de réduction et de suivi qui ont été et qui vont être mises en place sur le projet de Frôlois.

Il a été rappelé que la mise en place de mesures d'accompagnement n'est pas réglementairement imposée au porteur de projet. Néanmoins, ABO Wind souhaite, pour l'ensemble de ses projets, valoriser et apporter son soutien à des projets locaux d'intégration paysagère et de protection de la biodiversité.

De nombreuses discussions sont en cours avec des partenaires locaux pour la mise en place de mesures d'accompagnement et leur suivi.

Le comité de projet n'a pas émis d'autres propositions de mesure d'accompagnement.


2. Localisation du projet

La zone d'étude de Frôlois a été retenue après une analyse cartographique des contraintes techniques, environnementales et paysagères répertoriées. Ce secteur ne comporte pas de contraintes particulières et se trouve en dehors des zones à forts enjeux.

2. Localisation du projet

Choix du site

- Contraintes à l'échelle de la Communauté de communes du Pays d'Alésia et de la Seine, la ZIP se situe :
 - Hors contraintes départementales :
 - Pas de contrainte armée (SETBA, RTBA, Valduc,...)
 - Pas de contrainte aviation civile,
 - A plus de 500 mètres des habitations,
 - Hors contraintes locales :
 - Pas de contraintes environnementales (ZNIEFF, Natura 2000, etc.)
 - Pas de contraintes techniques (ligne HT, faisceaux hertziens, transport de gaz, voies ferrées, etc.)
 - A distance des enjeux patrimoniaux (Alésia, Flavigny-sur-Ozerains, etc.)

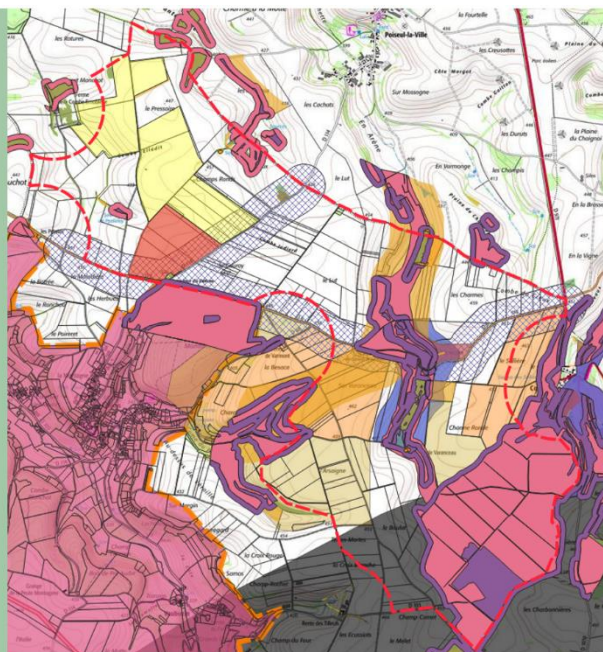


0 2,5

2. Localisation du projet

Choix du site

- Contraintes évitées à l'échelle de la ZIP :
 - Périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée des zones de captages,
 - Périmètre concerné par la zone de coordination du radar Météo France,
 - Zones à enjeux biodiversité modéré et fort,
 - Distance par rapport aux routes départementales,
 - Faisceau SGAMI,
 - Périmètre du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).



Note : pour une question de lisibilité, les zones à enjeux faibles à très faibles ne sont pas représentées sur cette cartographie.

2. Localisation du projet

Implantation du projet



L'implantation finale a été établie à la suite de la réception des états initiaux des différents volets d'études (écologique, acoustique, paysage et patrimoine) et après concertation, en recherchant à éviter et/ou réduire les incidences du projet éolien, et construire un parc éolien dont les effets résiduels sur son environnement sont non-significatifs.

2. Localisation du projet

Présentation des variantes d'implantation



Variante 1



Variante 2

Variante	1	2
Avantages	<ul style="list-style-type: none">• Maximisation de la production• Géométrie de l'implantation lisible	<ul style="list-style-type: none">• Implantation cohérente avec les éléments structurants du paysage (le long de la départementale).
Inconvénients	<ul style="list-style-type: none">• Risque d'encerclement d'une habitation isolée• Enjeu acoustique• Création de chemin d'accès au parc éolien	<ul style="list-style-type: none">• Effet cumulé avec le parc existant des Useroles, pouvant accentuer un effet barrière pour l'avifaune.

Photomontages :

Afin de permettre aux élus de se projeter autour du projet, quelques photomontages ont été présentés.

- Depuis la D6 aux abords des Petotes, à 1,8 km de l'éolienne la plus proche



- Depuis la ferme de la Combe Ernoblène, à 1,8 km de l'éolienne la plus proche



- Depuis le site archéologique d'Alésia, à 10,8 km de l'éolienne la plus proche

Frise de visibilité du projet de Frôlois et des parcs éoliens construits, autorisés :



Vue schématique 120° :



Vue projetée 120° :



3. Les enjeux socio-économiques

3. Les enjeux socio-économiques

Les retombées pour le territoire

- Retombées économiques pour le territoire
 - Fiscalité : environ 10 000 euros / an / MW
 - Partage territorial de la valeur : financement des projets en faveur de la transition énergétique, de la sauvegarde ou de la protection de la biodiversité ou de l'adaptation au changement climatique.
- Mobilisation du tissu économique local
 - Entreprise de travaux publics (partenariat avec la FRTP BFC)
 - Huissiers, géomètre et bureaux d'études
- Préservation et valorisation des espaces naturels
 - Inventaire précis de la faune et de la flore du territoire
 - Partenariat avec des organismes de protection de la biodiversité
- Création et entretien des pistes et des accès aux abords du parc éolien, au frais de l'exploitant du parc éolien



Un rappel du contenu de la loi APER a été fait, notamment sur la partie « partage territorial de la valeur »³ en évoquant ses généralités. Toutefois, le décret d'application n'a pas encore été publié.

³ Article L. 446-59 du Code de l'énergie

3. Les enjeux socio-économiques

Raccordement

- Postes source à proximité :
 - POISEUL : 12,4 km de la ZIP. Saturé.
 - VENAREY : 22,7 km de la ZIP. Saturé.

- Les alternatives possibles :
 - Création d'un nouveau poste source sur la commune de Frôlois ou de Darcey, prévue par le S3REN en 2028.
 - Création d'un poste source privé entre plusieurs développeurs.

CAPARÉSEAU

Capacités d'accueil pour le raccordement aux réseaux de transport et de distribution des installations de production d'électricité.

Ce poste doit être créé au S3REN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ. Sa commune d'implantation n'est pas encore définie précisément.

SUIVI DES ENR : ■ Puissance des projets en service du S3REN en cours : 0.0 MW
■ Puissance des projets en développement du S3REN en cours : 0.0 MW
■ Capacité d'accueil réservée au titre du S3REN qui reste à affecter : 160.0 MW



Puissance ENR déjà raccordée	0.0
Puissance des projets ENR en développement	0.0
Capacité réservée aux ENR au titre du S3REN	160.0
Attention: la valeur de la capacité réservée a été modifiée sur ce poste	-
Quote-Part unitaire actualisée	69.18 k€/MW

Il a été évoqué un début de réflexion autour de la création d'un poste source privé en collaboration avec d'autres développeurs EnR.

CONCLUSION

Aucune recommandation et point de vigilance n'ont été formulés lors de ce premier comité de projet. Il a été convenu avec les élus présents de ne pas maintenir le second comité de projet, initialement prévu le lundi 29 janvier à la même heure.